

# ARCEP : lancement des offres commerciales 5G et publication de l'observatoire des déploiements 5G

En novembre 2020, les opérateurs mobiles se sont vus attribuer les autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz. Cette attribution a été menée par l'Arcep sur la base des objectifs et des conditions financières (dont le prix de réserve) fixés par le Gouvernement. Dans la foulée de ces attributions, les opérateurs ont lancé leurs premières offres commerciales, **ouvrant leurs réseaux 5G au public entre fin novembre et mi-décembre 2020.**

Pour rendre compte de l'avancée des déploiements de la 5G et de la montée en débit des réseaux, le Gouvernement et l'Arcep ont voulu la mise en place d'un observatoire dédié, réalisé par l'Arcep. **Est publiée ce jour une première édition de cet observatoire des déploiements commerciaux 5G et 4G+**, qui sera mise à jour tous les mois lors de la phase initiale de déploiements de la 5G.

Cet observatoire permet d'informer élus et citoyens de l'arrivée de la 5G sur leur territoire. Il veut présenter une vision claire, au niveau national et régional, des sites ouverts commercialement au public par les opérateurs<sup>[1]</sup>, et proposant un service 5G effectif aux utilisateurs. On pourra en complément consulter les informations publiques relatives aux autorisations administratives préalables à l'ouverture commerciale du service mobile, délivrées par l'Agence nationale des fréquences (ANFR).

***Le communiqué et les documents associés sont disponibles ici.***